



Alain Clerfeuille

## C'EST LE TEMPS du potager !

Pour ceux d'entre vous qui cultivent un potager, le travail a déjà commencé depuis plusieurs semaines et les premières plantations et semis ont été effectués. Il nous faut maintenant attendre que les saints de glace soient passés avant d'implanter les espèces sensibles au gel telles que les tomates.

Les saints de glace sont une période climatologique située, selon des croyances populaires européennes du Haut Moyen Âge, autour de saint Mamert, saint Pancrace et saint Servais traditionnellement fêtés les 11, 12 et 13 mai de chaque année. Ces saints sont invoqués par les agriculteurs pour éviter l'effet sur les cultures d'une baisse de la température qui s'observerait à cette période et qui peut amener du gel (phénomène de la lune rousse). Ne cherchez pas ces saints sur votre calendrier : L'Église catholique a décidé en 1960 de «remplacer» les saints associés aux inquiétudes agricoles (réminiscence de paganisme au regard du Vatican) par d'autres saints et saintes - Estelle, Achille et Rolande - qui n'auraient aucun lien avec ces croyances populaires...

Édito **P** 2

Le Comité des Fêtes fait salles combles **P** 2-4

«port-mort.com» change de look **P** 5

«Notre» école **P** 6

Actus de l'Amicale **P** 7

Les «petits» papiers **P** 8

Brûlage des déchets végétaux **P** 9

Gazouillis : *Le pic vert* **P** 10

Partager l'espace **P** 11

Le Café de la Mairie **P** 12-15

Le fief «Le Roy» **P** 16-18

La BD de CIRET : *MOULIN ÉCOLO* **P** 18

Où irons-nous dimanche ? *Château de Gaillon* **P** 19

Compte-rendus des conseils municipaux **P** 20-21

Jeux & Solutions **P** 22-23

À votre service **P** 24

### 3<sup>E</sup> JOURNÉE BLANCHE DE CASTILLE

Dimanche 22 mai

Inscrivez-vous dès maintenant !

**p.4**

### CAFÉ DE LA MAIRIE

Un Relais Poste pas comme les autres... **p.12-15**

### HISTOIRE : LE FIEF «LE ROY»

Naissance et vie du fief de Châteauneuf **p.16-18**

**l'Édito** par *Guillemette Alquier*

Le premier trimestre de l'année s'est écoulé et, exceptionnellement, nous ne communiquerons pas dans ces pages le budget de la commune. Cette année, du fait de la réforme des collectivités territoriales, celui-ci ne sera voté que fin avril et le montant des produits des impôts communaux ne sera connu que début avril. La mise en place d'un nouveau calcul de la péréquation entre collectivités consécutif à la suppression de la taxe professionnelle en est la cause. Les communes sont contraintes d'adopter définitivement leurs budgets de plus en plus tard dans l'année et cela perturbe considérablement la mise en œuvre des investissements qui réclament un appel d'offre.

La réforme des collectivités territoriales s'étend aussi aux départements et régions. Nous avons ainsi élu pour la dernière fois un conseiller général, et pour trois ans au lieu de six. En 2014, cette élection se fera pour un conseiller territorial qui siègera à la fois à la Région et au Département. Autant dire que sa tâche sera rude. Le conseiller général ne siège, lui qu'au département où il représente le canton, il participe à la gestion du département. Vous trouverez un petit encart en page 17 de ce numéro qui reprend les compétences du Conseil Général.

Elections obligent, le repas des anciens régulièrement tenu en mars, a été décalé également à avril. Nous devrions nous retrouver dans la même situation l'année prochaine pour les élections de 2012 (présidentielles et législatives) et le mois d'avril comporte des moments où nos anciens sont indisponibles car ils accueillent enfants ou petits enfants. Le repas aura donc lieu en octobre 2012, pour réchauffer l'automne, toujours bien sûr dans la plus grande convivialité.

En attendant, savourons ce printemps qui arrive, les chemins pormortais en fleurs vous attendent...



# Le CDF

Le bureau 2011 a posé ses marques en ce début d'année : communication claire, précise et facilement identifiable. Une nouvelle orientation vers le théâtre et les spectacles musicaux tout en conservant certaines manifestations « incontournables ».

Pour cette année 2011, le Comité des Fêtes s'est donné pour objectif de divertir tous les habitants de Port-Mort, petits et grands en prenant une orientation culture et loisirs.

Je vous présente le nouveau bureau :

**Françoise Labigne : présidente**

Alexandra Lebrun : secrétaire  
Évelyne Lucet : trésorière

**Membres du bureau :**

Lucien Caillot  
Solène Labat-Delille  
François Labigne  
Michel Lucet Michel  
Évelyne Tain

**Le bureau est déterminé à vous faire vivre l'inoubliable dans la Maison du Village.**

> Oui, la maison du Village s'adaptera aux spectacles.

> Oui, le théâtre, les spectacles musicaux s'adapteront à la salle.

> Et cette salle vibrera sous les applaudissements des spectateurs !

D'ailleurs, pour sa première manifestation, salle comble ! On a même refusé des places !

La pièce «**Un Mari Idéal**» d'Oscar Wilde a été jouée avec éclat par la troupe du Théâtre de la Vallée. Les acteurs ont été à la hauteur des attentes des spectateurs (de même pour les décors et les toilettes des comédiens).

Les spectateurs ont salué la pièce par des applaudissements fournis malgré la gêne et les problèmes de visibilité pour les personnes se trouvant aux derniers rangs. Pour cela, nous demandons à tous de bien vouloir nous en excuser.

Les Pormortais présents ont été très nombreux à encourager le Comité des Fêtes à continuer dans ce sens. Les prochaines prestations théâtrales seront plus adaptées à la salle de la Maison du Village. Le Comité des fêtes remercie les Pormortais d'être venus aussi nombreux sans oublier les personnes des villages voisins.

L'ensemble vocal «**Méli-Mélodies**» de Gasny a investi notre Maison du Village le samedi 26 mars.

Installés sur des praticables, les choristes ont donné un concert de variété de haute qualité vocale, plein de gaieté.

Jérôme Bonomo, le chef de chœur, a dynamisé le public qui s'est senti emporté dans la suite de Fugain. Jérémie Dumartin l'accompagnait au piano. ▶



■ Salle comble et ambiance chaleureuse pour le LOTO du 20 mars. Prochain rendez-vous, le dimanche 13 novembre.

Bernard Lantoin



■ Mme Alquier et notre doyen M. Berthier lors du repas des anciens 2011.

Comité des Fêtes

# fait salles comblées



Comité des Fêtes

**Un Mari Idéal**  
d'Oscar Wilde

Avec  
Thierry Faure  
Philippe Guyon  
Véronique Guyon  
Martine Lecourt  
Evelyne Lecouteux  
Michel Lecouteux  
Véronique Tremblay

Mise en scène  
Hervé Combemorel

**MAISON DU VILLAGE - PORT-MORT**  
Samedi 5 mars 2011 - 20H30  
Uniquement sur réservation  
02 32 52 98 58 et 02 77 19 62 36

Prix des places : Plein tarif: 8€ - Demandeurs d'emploi & étudiants: 5€

Yvelines  
Conseil général



Comité des Fêtes

► À la fin du spectacle, les spectateurs étaient enchantés, enthousiasmés et n'avaient pas regretté d'avoir quitté leur programme télé.

Nous remercions le président de la chorale, Monsieur Gavelle Daniel, pour cette prestation qui a ravi le public.

Le bureau du Comité des Fêtes les remercie et espère les accueillir le **samedi 5 novembre**, Maison du Village, pour une **comédie ballet sur «M'sieur Offenbach»** qui sera jouée sur la scène.

.....

Les enfants ne seront pas oubliés dans notre programme :

> **à cet effet, je fais appel aux parents d'enfants de moins de 14 ans.**

> **Que souhaitez-vous pour eux ?**

Merci de proposer des projets réalistes.

Pour avoir plus de renseignements sur nos activités, je vous engage à consulter le site Internet de Port-Mort ([www.port-mort.com](http://www.port-mort.com)) et si vous le souhaitez nous laisser un message pour nous informer de vos souhaits et impressions après les spectacles.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos manifestations.

■ FRANÇOISE LABIGNE



Comité des Fêtes

■ Le 26 mars c'est l'ensemble «Méli-Mélodies» qui a enthousiasmé le public pormortais.

## 1 Prochains rendez-vous :

> **Dimanche 15 mai :**

Foire à tout, fête foraine, expo des artisans de Port-Mort.

> **Samedi 25 juin :**

Fête du village le avec la participation de toutes les associations pormortaises l'après midi.

>> A cette occasion, **le comité des fêtes fait appel à la bonne volonté de tous les musiciens pormortais pour une participation conviviale à cet après midi de fête.**



Alain Clerfeuille

Dans la continuité de son action pour sauver d'un écroulement inéluctable la tour-moulin de la butte de Châteauneuf, l'ASSPM a décidé de centrer la troisième Journée Blanche de Castille sur la connaissance des vestiges des moulins à vent de notre région.

### > Matin

#### La Tournée des 3 moulins...

Cette randonnée pédestre relie le Moulin des 4 Vents (Vieux-Villez) à celui de Port-Mort où Blanche de Castille, nièce du Roi d'Angleterre et future reine de France s'est mariée le 23 mai 1200. Entre deux, elle passe par le Moulin Brûlé de Tournebut et sa grotte. Elle permettra aussi de découvrir un exemple pitoyable de disparition d'un patrimoine historique par vandalisme et désintérêt d'un propriétaire ! Trois parcours au choix : 14 kms / 9 kms / 4,7 kms

### > Midi

#### Pique-nique champêtre près de la tour-moulin de Port-Mort.

Il sera précédé d'un apéritif offert par l'ASSPM et du lancement officiel de la campagne de soutien au projet de mise en valeur de la butte de Châteauneuf.

### > Après-midi

#### La Grande Chevauchée des moulins à vent du Vexin normand.

De vestiges en vestiges, les participants à ce rallye automobile constateront que la tour-moulin de Port-Mort n'est pas isolée et que

les problèmes de sauvegarde de ce patrimoine sont traités de façons bien différentes... Des questions et des jeux médiévaux permettront à chaque équipe de vérifier ses connaissances, son sens de l'observation, son adresse...

### > Cérémonie de clôture

En fin d'après-midi le Grand Maître du «Cercle des Compagnons de la Butte de Châteauneuf» remettra quelques récompenses et intronera de nouveaux Chevaliers.

### Que chacun se concocte un programme adapté à ses goûts !

Tout inscrit recevra une fiche détaillée correspondant à ses choix : itinéraire d'accès, horaires, précisions diverses...

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou/et **vous inscrire (obligatoire)** :

[asspm-contact@orange.fr](mailto:asspm-contact@orange.fr) - 06 37 09 66 24

{NDLR} Vous regarderez certainement le patrimoine de la butte de Châteauneuf d'un autre oeil après lecture de l'article «Le fief Le Roy» en pages 16-18 du présent numéro...

# port-mort.com change de look

Il est arrivé ! Comme annoncé lors des vœux de la municipalité, le nouveau site de la commune est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> février. Adresse Internet inchangée mais contenu et présentation renouvelée, même si cette dernière reste perfectible...

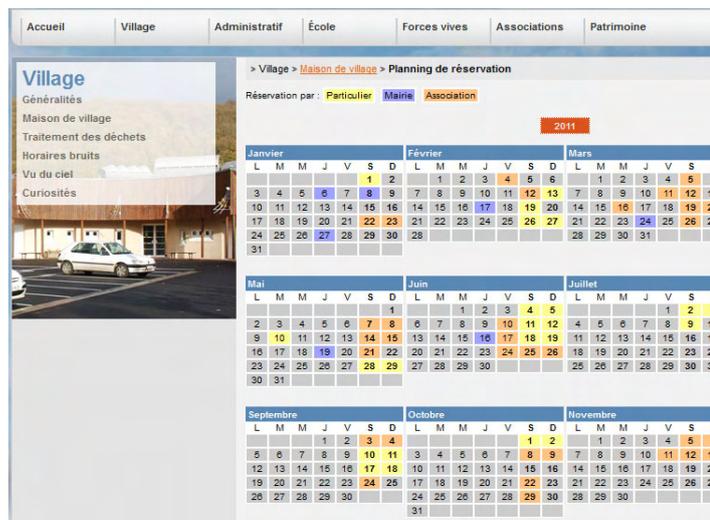
Cette nouvelle version a été conçue afin d'en faciliter la maintenance et ainsi d'améliorer la réactivité du site quant à la publication d'évènements quotidiens. Grâce à un outil d'administration en ligne, celle-ci est devenue interactive et désormais les associations du village et l'école disposent chacun d'une page qu'elles peuvent mettre à jour en direct elles-mêmes.

Les associations mettent à jour aussi un calendrier des activités inter associatives et peuvent aussi gérer de n'importe quel ordinateur dans le monde la disponibilité et la réservation de la salle de réunion des associations.

> onglet Associations => Planning des activités associatives

Pour vous Pormortais, vous pouvez consulter le calendrier de réservation de la maison de village, mis à jour automatiquement à chaque réservation.

> onglet Village => Maison de village => Planning de réservation.



Outre les informations locales et historiques sur notre village, le site est pourvu d'un bandeau d'informations ponctuelles et est doté d'un système d'alerte météo en cas risques annoncés (neige, tempête, inondation, ...).

Nous avons essayé d'y condenser le maximum de renseignements concernant les démarches administratives et d'y adjoindre le plus possible des documents téléchargeables. Le site est ainsi doté d'une possibilité de demande d'actes d'état civil en ligne.

Vous pouvez y consulter aussi les comptes rendus des conseils municipaux avec une recherche thématique, une amélioration supplémentaire est en cours de réalisation en sera bientôt en ligne.

Vous pouvez aussi consulter les menus de la cantine scolaire,

> onglet École => Restaurant scolaire => Menus

les appels d'offre de marchés publics lancés par la commune

> onglet Administratif => Marchés publics.

et vous pourrez y suivre l'évolution de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

> onglet Administratif => Urbanisme => Plan Local d'Urbanisme.



Alors pour ceux qui ne l'ont pas encore découvert, direction port-mort.com et à tous bon surf !..

Et n'hésitez pas à nous faire remonter vos avis.

■ CHRISTIAN LORDI

## Un relouage à finaliser...

La nouvelle version tant annoncée par ma voix est enfin en ligne... Je tiens à souligner ici que même si le nouveau «moule» a été coulé de longue date, la mise à disposition des fonctionnalités exposées ci-contre n'est due qu'au travail acharné de Christian qui a su s'imprégner de ma logique de codage pour les intégrer dans mes scripts.

Nous avons volontairement «précipité» la publication afin de vous faire bénéficier des nouvelles fonctionnalités au plus vite.

La contre partie est une mise en page parfois «maladroite» : je fais référence en particulier au positionnement de l'image d'illustration des rubriques, majoritairement masquée par le menu de la rubrique en question.

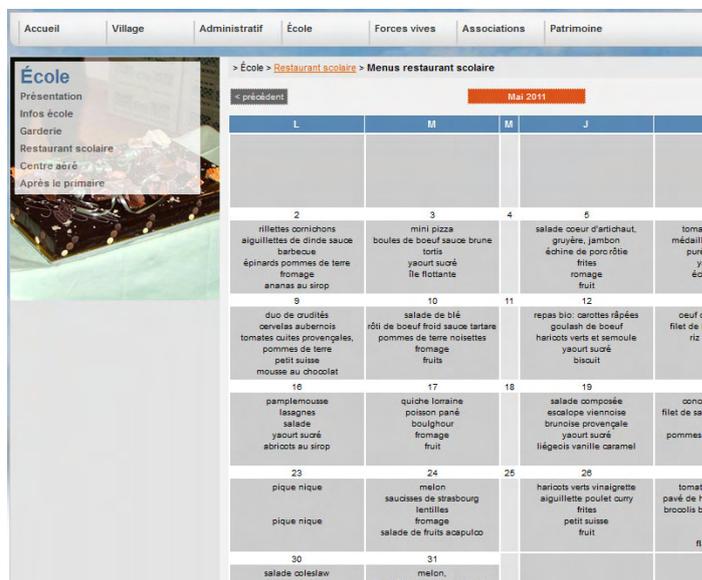
Manquent également à l'appel certaines des anciennes rubriques - galeries photos, galerie cartes postales anciennes...

Autant de points peaufinables que je m'attacherais à caler aux mieux de mes disponibilités.

Point positif, les archives du présent JPM sont toujours disponibles et ce, je l'espère, dans de meilleures conditions.

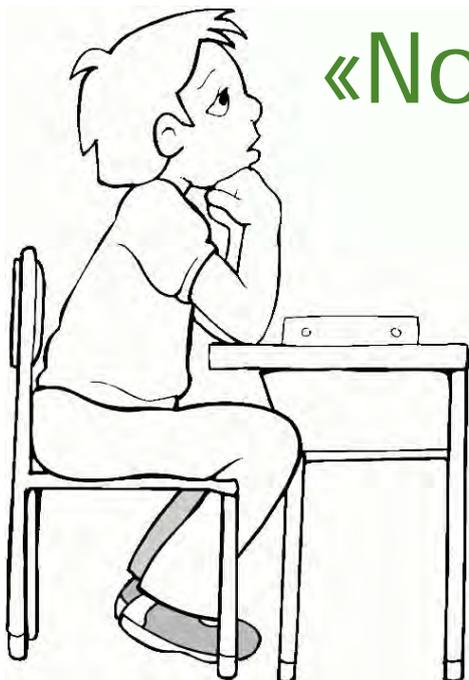
Considérons donc cette version comme une V.2.0 destinée à aussi court terme que possible à devenir une V.2.1. .

■ ALAIN CLERFEUILLE



# «Notre» école

© Droits réservés



L'attachement des communes pour leur école n'est plus à démontrer. Notre village a la chance de posséder une école primaire, avec section élémentaire et maternelle. Située au centre du village, celle-ci possède encore aujourd'hui et nous l'espérons fortement encore pour longtemps, une des plus grandes cours d'école de France. Elle est une des principales préoccupations du conseil municipal, mais, compte tenu de tout ce que la commune doit gérer, certainement pas la seule.

.....  
Les charges obligatoires des communes envers l'école sont très étendues. Elles sont définies par le code de l'éducation :

- > La commune doit se pourvoir d'une école primaire sur son territoire ou en regroupement pédagogique.
  - > Propriétaire des locaux, elle en assure la construction, l'extension, les réparations, l'entretien, le chauffage et l'éclairage.
  - > Elle achète et entretient le mobilier et les fournitures scolaires.
  - > Elle recrute et rémunère le personnel de service
- En plus de ces dépenses obligatoires, notre commune, comme d'autres, assure facultativement :
- > la construction et l'entretien de l'école maternelle, le recrutement et la rémunération de l'ATSEM qui s'y rattache
  - > les frais d'investissement et de fonctionnement d'une cantine (personnel, repas, entretien)
  - > les sorties piscine avec le transport

En 2010, la commune a ainsi dépensé 62 894 € au titre des dépenses des sections élémentaire et maternelle confondues, hors cantine.

## Vous avez dit ATSEM ?

Si la commune assure les charges financières de l'école, ce sont bien sûr les enseignants qui assument la responsabilité de l'enseignement scolaire. Ils dépendent de l'éducation nationale.

Le statut de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) est, lui, particulier. Il s'agit en effet d'un agent communal qualifié rémunéré par la commune qui pendant son service est placé sous l'autorité du directeur de l'école. Cet agent est chargé :

- > d'apporter son aide aux enfants pour l'habillage et la toilette, le goûter, la sieste...
- > il aide les instituteurs de maternelle dans l'organisation des exercices : préparation, rangement, entretien...
- > il veille à la propreté des locaux

Comme vous avez pu le constater, ces agents ont une véritable expérience et formation et sont très dévoués et à l'écoute des tous petits. Deux agents intervenaient dans les classes maternelles ces dernières années, mais compte tenu de la baisse des effectifs (voir tableau ci-dessous), et des contraintes budgétaires de la commune, il a été décidé pour la rentrée 2010 de ne mettre plus qu'une ATSEM à disposition. Le personnel a malgré tout été maintenu cette année à deux personnes pendant la sieste pour en effectuer la surveillance tout en assurant une présence auprès des autres enfants.

## La cour de l'école :

Cette cour permet aux enfants d'évoluer dans un cadre agréable et spacieux que beaucoup d'écoles citadines et même rurales nous envient.

Le conseil municipal a décidé d'implanter un terrain multisport sur une partie peu utilisée de cette cour située derrière la maternelle. En effet, des enfants pouvaient s'y cacher de la vue des surveillants et ce certainement pour faire leurs devoirs ! L'accès était donc interdit.

Il y a quelques semaines un enfant, échappant à la surveillance, a fugué en escaladant le grillage, pourtant haut de 1,80m, à partir de cet endroit. Bien sur, des mesures ont été prises de la part du corps enseignant pour que ces faits ne se reproduisent pas et la commune a de son côté anticipé l'édification de la clôture du terrain multisport pour interdire matériellement l'accès à cette partie de la cour masquée en partie par le bâtiment de la maternelle.

## Les effectifs

Il y a quelques années les effectifs de l'école maternelle et primaire compris tournaient encore autour de 115 élèves. Depuis 2007 une baisse s'est amorcée et se confirme malheureusement pour la rentrée prochaine :

Année scolaire	Effectif		
	Maternelle	Élémentaire	Total
2008/2009	40	68	108
2009/2010	37	67	104
2010/2011	33	57	90
2011/2012	27	54	81

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessus, les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine ne sont malheureusement pas suffisants pour maintenir les 5 classes que compte l'école.

La fermeture d'une classe est donc fortement envisagée par l'académie pour septembre, elle est même inéluctable et nous avons déjà rencontré l'inspecteur d'académie à ce sujet. Il n'y a pas moyen de s'y opposer compte tenu du nombre d'enfants attendu. Même avec 4 classes, les effectifs moyens par classe se situeront aux alentours de 20, nous ne serons donc pas confrontés à des surcharges contre lesquelles nous nous serions mobilisés bien évidemment.

L'école est un lieu de vie où les enfants apprennent à vivre en société. La commune et les enseignants y prennent leur part, sans oublier les parents car l'éducation ne s'arrête pas à l'école. Il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de la vie de l'enfant se passe aussi en dehors de celle-ci. Une société c'est un tout et chacun doit remplir son rôle.

La vie scolaire rythme en partie la vie de notre village, elle en est même un élément essentiel, mais certainement pas le seul. Là aussi, la société est un tout. Elle ne peut pas être l'unique préoccupation du conseil municipal, mais le village ne serait pas le même sans elle, c'est pourquoi nous y sommes si attachés.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

# Les actus de l'amicale



## ■ Infos pour les A.C.

Le secrétariat d'État aux anciens combattants a été supprimé au grand regret de certaine fédération d'anciens combattants. C'est M. Alain JUPPÉ qui a été le ministre de la Défense et celui des Anciens Combattants. Les A.C. ont néanmoins un interlocuteur privilégié en la personne de M. Arthur PAECHT, ancien député du Var qui a été appelé par M. JUPPÉ. À ce jour comme chacune sait, nous avons un nouveau ministre en la personne de M. Gérard LONGUET. Attendons donc la suite des événements !

## ■ Assemblée générale du 22 janvier 2011



Accueil des participants, par le président qui renouvelle ses vœux ainsi que ceux du bureau. Après indication de l'ordre du jour, une minute de silence sera observée à la mémoire des 4 adhérents décédés l'année dernière. L'effectif de l'Amicale reste malgré tout à peu près constant (55 cotisants), grâce à l'apport d'adhérents des villages voisins. Nous regrettons seulement un déficit de jeunes dans notre association, ce qui est bien dommage.

Notre activité durant l'année 2010 a ensuite été décrite par Pierre CONFLAND et l'aspect voyage détaillé par Christiane PIPEAU. L'ensemble de nos activités a donné entière satisfaction selon les participants. Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport financier est ensuite présenté par notre trésorière Nicole CONFLAND. Il en ressort un solde positif de l'ordre de 3 396 €, ce qui est satisfaisant. Rapport adopté à l'unanimité.

Nous avons ensuite procédé à l'élection d'un nouveau bureau pour l'amicale. Chacun des membres du bureau actuel se représente et nous avons un nouveau candidat en la personne de Bernard LANTOINE. Ce nouveau bureau, acceptable pour tous, est donc adopté. Cette réunion s'est terminée en dégustant une excellente galette des Rois, préparée par notre boulangerie «La Baguette Magique».



Bureau 2011

de gauche à droite - Pierre Confland, Evelyne Tain, Nicole Confland, Bernard Lantoine  
Yvon Giroud, Michel Martinovitch, Lionel Lajeunesse, Christiane Pipeau

## ■ Suite de notre programme 2011

### > Cérémonie du 8 Mai, devant le monument aux morts

Cette cérémonie se déroulera selon l'horaire habituel :

- 11h-11h15 : Rassemblement devant l'ancienne mairie, vente de bleuets,
- 11h20 : Lecture des messages, dépôt de gerbe,
- 11h30-11h40 : La Marseillaise par des enfants de l'école de Port-Mort,
- 11h45-12h15 : Vin d'honneur dans la Maison de village, Chacun est cordialement invité à participer à cette cérémonie nationale.

### > Sortie «Découverte de la Côte Fleurie»\* (Calvados)

prévue le vendredi 24 juin - inscription avant le 10 juin auprès de Christiane Pipeau au 02 32 53 32 58 ; prix : 29 €

### > Barbecue au «Club House», près du stand de tir de Port-Mort

le vendredi 10 juin -12h. S'il fait beau comme c'est probable nous serons sous les arbres dans la forêt et ce sera très agréable de déguster les grillades préparées par Dédé alias Mickey et Raymond.

### > Foire à tout, organisée par le comité des fêtes

le dimanche 4 septembre En principe nous serons présents à cette foire à tout avec panier garni et chamboule-tout.

### > Pour la suite nous envisageons :

- > un repas amical (couscous) dans la maison de village le samedi 22 octobre,
- > puis notre traditionnel repas à l'Auberge des Pêcheurs le vendredi 18 novembre,
- > et pour terminer l'année 2011 notre choucroute royale le dimanche 11 décembre.

Un point sera fait en septembre pour détailler la suite du programme de l'année.

Par ailleurs, à l'initiative de l'ASSPM (Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort), un planning d'activités de toutes les associations de Port-Mort, a été établi de façon à éviter dans la mesure du possible, d'organiser des manifestations le même jour. [NDLR : Ce planning est consultable sur le site Internet de la commune.]

■ MICHEL MARTINOVITCH

### {\*La Côte Fleurie}

D'après Bernd-Wilfrid Bergen, dans son ouvrage La Côte Fleurie, Evocation d'une richesse, l'expression Côte Fleurie a été prononcée la première fois dans un discours à Deauville en 1903, par le Comte Raymond Coustant d'Yanville, alors Conseiller général du Calvados, maire de Grangues, mais surtout Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Pont l'Evêque, s'adressant aux horticulteurs locaux en ces termes:

« Je me promenais Messieurs, dernièrement le long de votre plage et je me disais: Deauville est un nom qui évoque la poésie de la verdure et des fleurs, comme presque toute notre côte normande d'ailleurs, nulle part n'existe une aussi intime union de la mer grandiose et changeante, et de la végétation riante (...)

Nos jardiniers ont parfaitement saisi la tâche d'artistes qui leur incombe en perfectionnant chaque jour leur méthode de culture, en modernisant cette science des couleurs et des oppositions de tons.

Vous faites donc Messieurs oeuvre de patriotisme en vous efforçant d'embellir encore par vos soins, notre belle contrée et comme il y a sur la Méditerranée la Côte d'azur, grâce à nous, il y a sur la Manche, la Côte Fleurie ! «

Il semble bien que c'est la première fois que ce nom fût prononcé.

Et depuis, Houlgate s'appellera la Perle de la Côte Fleurie, et Deauville la Plage Fleurie.

source : <http://old.fleuryien.com/> (office du tourisme de Deauville)

# Les «petits» papiers



© Droits réservés



Ce ne sont pas les «petits papiers» de la chanson de Serge Gainsbourg qui m'intéressent mais ceux de Port-Mort. **La publicité, les journaux gratuits et autres prospectus remplissent régulièrement nos boîtes aux lettres** et plus particulièrement celles des résidences secondaires qui ne sont pas vidées quotidiennement et de fait leur contenu s'entasse pour finir sur la voie publique. Notre employé municipal en ramasse chaque semaine.

Alors si la publicité ne vous intéresse pas, pourquoi ne pas essayer de coller l'autocollant «STOP PUB» - disponible en mairie - sur votre boîte ou dans le cas contraire installer une boîte aux lettres conséquente, susceptible de recevoir le courrier durant une longue absence.

Avec ce petit geste simple c'est une contribution au bien-vivre de notre village, un geste de civilité tout en participant à cet enjeu environnemental (40 kg de prospectus, c'est 20 à 40 kg de bois, 200 à 600 litres d'eau, de l'électricité, de l'encre avec des métaux lourds, des adjuvants et colorants) et économique (traitement des déchets, et coût de cette publicité imputé sur les achats des consommateurs).

■ GILLES AULOY

{NDLR}

Même si j'abonde sur le fond du sujet abordé par Gilles, je me dois de nous disculper concernant les aspects environnement et économie : il ne faut effectivement pas perdre de vue que nous sommes avant tout **victimes** d'un principe de distribution «sauvage» perpétré par des enjeux privés à but majoritairement lucratif.

À mon humble avis, peu d'entre nous souhaitent voir leur boîtes à lettres noyées de *spams*\* papier ; papier qui comme vous aurez pu le constater n'est même pas bon à allumer le feu ! C'est à se demander s'il subsiste encore un peu de cellulose dans ces publications...

N'oublions pas également, le flux de *spam* délivré par voie postale officielle et émanant notamment d'organismes financiers (banques, assurances, prêteurs, fournisseurs...) s'acharnant à vous proposer moult offres alléchantes sur support *glossy* à souhait, dans des formats aux dimensions parfois *plus qu'exagérées*, alors qu'une simple consultation de vos états bancaires indique clairement que l'offre frôle l'*indécence*...

D'un autre côté, nous sommes tous incités à opter pour la facturation électronique pour être *environnementalement corrects*. D'accord sur le principe, mais d'où avez vous jamais vu la moindre réduction sur vos factures correspondant aux économies réalisées sur les points évoqués par Gilles..?

Il reste à espérer que devant l'augmentation des habitations affichant un STOP PUB, les intéressés diminuent leur productivité promotionnelle, qui reste avant tout fortement polluante à tous les niveaux...

■ ALAIN CLERFEUILLE

## \*Le SPAM, une histoire de cochon..!

Nous savons désormais tous ce que sont les **spams** - **pourriels** en français... - mais d'où vient l'expression ?

© Droits réservés



SPAM est une marque créée et déposée par Hormel Foods en 1937 l'origine du nom étant « Spiced Ham » (« jambon épicé », le produit ayant été nommé Hormel Spiced Ham à ses débuts). Cette viande précuite en boîte a largement été utilisée par l'intendance des forces armées américaines pour la nourriture des soldats pendant la Seconde Guerre mondiale et sera introduite dans diverses régions du monde à cette occasion.

L'association de « spam » et de « indésirable » provient d'un sketch comique des Monty Python, intitulé Spam, dans lequel le mot « spam », désignant le fameux jambon en boîte, envahit la conversation et le menu d'un petit restaurant (il entre dans la composition de chaque plat et est répété à tout bout de champ). Un groupe de Vikings présent dans le restaurant, interrompt régulièrement la conversation en chantant bruyamment « Spam, Spam, Spam, Spam, lovely Spam, wonderful Spam ». Le sketch parodie une publicité radiophonique pour SPAM, pendant laquelle la marque était répétée de nombreuses fois (« SPAM SPAM SPAM SPAM/ Hormel's new miracle meat in a can »)

Sur l'emploi du terme « spam » pour parler de courrier indésirable, la BBC fournit l'explication suivante en octobre 1999 : le début d'Internet coïncide plus ou moins avec la diffusion du sketch Spam. Beaucoup des premiers utilisateurs d'Internet étaient aussi des fans des Monty Python, connaissant par cœur les

meilleurs moments des sketches de leurs humoristes préférés, et ceux-ci avaient créé un newsgroup dédié aux Monty Python. Le sketch Spam étant populaire, un message apparut dans ce newsgroup, contenant uniquement le mot « spam » répété des centaines de fois, à la manière du sketch. Ce message fut repris régulièrement et finit par atterrir dans d'autres newsgroups où il continua à être diffusé. C'est ainsi que le fait de poster des messages sans référence au thème d'un newsgroup finit par être appelé « spamming ».

Source Wikipedia <http://fr.wikipedia.org/wiki/Spam>

# Brûlage des déchets végétaux

Suite à l'article dans le JPM du mois d'octobre 2010 et l'arrêté en date 14 décembre 2010 de M<sup>me</sup> la Préfète de l'Eure, nous revenons sur les textes en vigueur, à l'approche des beaux jours. La pratique du brûlage représente une nuisance à la fois pour le voisinage et pour l'environnement, notamment dans le cas d'usage d'accérateurs de combustion à base pétrolière, et un véritable danger public en cas de sécheresse.

C'est pour cela que suite à l'avis du conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques **en date du 2 novembre 2010 que M<sup>me</sup> la Préfète de l'Eure a pris un arrêté** dont nous vous donnons un résumé de ses huit pages ( le présent arrêté est consultable en Mairie et sur le site Internet de la commune).

## ■ Dispositions applicables à tous les feux réalisés à l'intérieur et à proximité des zones boisées

> **Interdiction générale** de porter ou d'allumer du feu dans l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que les landes **du 15 mars au 15 octobre**.

> Interdiction à toute personne de fumer du 15 mars au 15 octobre dans les mêmes lieux, y compris pour les piétons circulant sur les voies publiques traversant ces terrains.

## ■ Dispositions applicables au brûlage des déchets végétaux hors zone forestière et feux de résidus de récolte

> Le **brûlage des déchets ménagers** et autres déchets au moyen d'incinérateur individuel ou en plein-air est **interdit toute l'année** en application de l'article 84 alinéas 3 et 5 du règlement sanitaire départemental.

> Le **brûlage des déchets végétaux** est **interdit du 15 mars au 15 octobre** dans les communes de **moins de 2 000 habitants**.

> En dehors de ces dates, les déchets végétaux doivent être suffisamment secs afin de brûler facilement en émettant un minimum de fumée. Le brûlage de tontes, d'herbes, de souches d'arbres, de résineux est interdit. Outre la distance des 200 mètres des bois, **une distance minimale de 50 mètres** doit être respectée à proximité :

- des bâtiments,
- des autoroutes, routes nationales et départementales, voies communales et chemins ruraux,
- des transformateurs électriques, des lignes électriques et téléphoniques, des pylones,
- des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- des champs en culture et des meules de paille ou de foin.

## ■ Dispositions applicables aux feux de résidus de récolte

> Les agriculteurs sont tenus de ne pas brûler les résidus de paille ainsi que les résidus de culture d'oléagineux, de protéagineux, de céréales et à fibres ( lin et chanvre).

## ■ Dispositions applicables aux feux de camps et festifs

> Les feux de camps et festifs sont ceux réalisés en plein air dans le cadre d'un évènement rassemblant du public ou un groupe de personnes sans volonté d'éliminer des déchets.

> **Ils doivent être déclarés par l'organisateur au maire** de la commune, **dix jours au moins avant son commencement**. La déclaration est transmise sans délai par le maire au service départemental



Alain Clerfeuille

d'incendie et de secours. L'accord du propriétaire des lieux doit être joint à la déclaration faite au maire.

> Tout feu de camp ou festif est soumis aux mêmes restrictions que dans les dispositifs précédents (respect des distances de sécurité 50 m, 200 m, etc.).

> Et bien sûr les cendres et matériaux issus des feux sont enlevés après extinction du foyer et le lieu se doit d'être rendu propre.

■ CHRISTIAN LORDI

**La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en Déchetterie doit être privilégiée.**

## DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3 rue de l'étang  
02 32 53 26 35

### Horaires d'ouverture

HIVER du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars  
Lundi au Samedi 09h00-12h00 • 14h00-17h00

ÉTÉ du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Lundi au Samedi 08h30-12h00 • 13h30-18h00



# Le pic vert

Aujourd'hui parlons du Pleupleu, je veux dire du Pluiplui ou encore de l'Oiseau de Pluie. Vous n'avez toujours pas deviné ? Je parle du pic vert ou pivert. Il faut dire que son nom de pleupleu vient de la transcription de son cri, et de là par un facile raccourci on l'appelle aussi oiseau de pluie

► **Plumage** : Le pic vert, c'est un pic (donc il a un long bec) qui est vert. Facile ! Oh là là, j'entends son rire moqueur et pour éviter la bagarre, je reprends. Il a un long bec, bien sûr, un plumage vert olive et jaune et une magnifique casquette rouge. Il a aussi de belles moustaches noires et rouges chez le mâle et toutes noires chez la femelle (mais oui Madame aussi porte moustaches, comme quoi ça arrive... on ne rit pas, aujourd'hui seul le pic vert en a le droit !).

► **Nidification** : Dès janvier février, le mâle et la femelle commencent à creuser plusieurs trous dans différents arbres avant d'en choisir un. Les autres serviront à d'autres oiseaux qui y trouvent leur compte gratis ! Le pic vert creuse son nid dans les vieux arbres avec son bec. Il creuse d'abord 5 cm à l'horizontale puis 40 cm de à la verticale sur 15 cm de large. Une belle petite loge tapissée de copeaux de bois. Cela met entre deux et trois semaine à deux (Monsieur et Madame travaillent égalité des sexes oblige !).

Bonjour les migraines à creuser ainsi avec son bec, pensez-vous ? Que nenni, le pic vert, comme tous les pics, a un casque de protection intégral et intégré ! L'os de son crâne est dense, son cerveau est étroitement maintenu avec très peu d'espace entre celui-ci et l'os crânien. Pas de danger donc que le cerveau tangué et virevolte à chaque coup de bec ! Il a même une membrane qui recouvre l'œil quand il frappe pour les protéger des éclats de bois et surtout éviter que les yeux ne soient éjectés au dehors lors de l'impact (ça ferait



Guillemette Alquier

désordre, les yeux se balançant au bout du bec !). Quant à son bec qui s'use super vite contre les troncs, il repousse super vite aussi, beaucoup plus vite que chez les autres oiseaux. Bien équipé pour *bûcheronner* notre pic vert non ?

Madame pond 5 à 7 œufs blancs. Le couple couve alternativement une quinzaine de jours. Les petits naissent « à poil » et aveugles, mais au bout de trois semaines ils quittent le nid fort heureusement bien emplumés et après avoir avalé moult fourmis.

► **Nourriture** : Le pic cherche sa nourriture principalement au sol car c'est un grand consommateur de fourmis. Pour ce faire, il fait un trou avec son bec et y introduit sa langue pour y engluer les fourmis. Car sa langue de 10 cm de long est spécialement conçue pour ça. Logée en partie à l'arrière du crâne, elle est cylindrique, pourvue de salive collante (vous êtes scotchés non !) et de minuscules crochets pour engluer et attraper fourmis, insectes, limaces et escargots. Alors si vous vous tordez le pied dans un trou conique sur votre pelouse, avant d'accuser les enfants de l'avoir creusé, pensez au pic vert ! Bien sûr il déniche aussi des insectes sur les troncs, car c'est un bon grimpeur grâce à ses 4 doigts crochus en opposition 2 à 2 et à sa queue aux plumes rigides sur laquelle il s'appuie.

► **Chant** : Plutôt que chant, il faudrait dire voix. Tout le monde connaît son ricanement sonore composé d'une note répétée, immortalisé par Woody Woodpecker, ce pic vert en habit «bleu» (c'est un comble !) des dessins animés.

Par contre si vous entendez tambouriner sur le bois, il y a de fortes chances que ce ne soit pas notre pic vert, mais un autre pic. Le pic vert tambourine peu, il a son rire en éclats moqueurs, parfois à la limite de la chamaillerie, pour communiquer.

Vous apercevrez sûrement notre oiseau dans le village où il est très présent. Vous le reconnaîtrez grâce à son plumage, à son vol plané entrecoupé de battements d'ailes et surtout grâce à son cri, d'ailleurs je suis sûr que vous l'entendez rien qu'en lisant ces lignes... Kiakia-kiakia...kiu-kiu-kiu... pleupleu-pleupleu...■

## Le pivert

Pic vert

© Renan LEVAILLANT

www.pouyo.com !

# Partager l'espace

Avant de poursuivre mes articles sur la nature, je dois vous dire que j'ai reçu quelques coups de fil de personnes apparemment choquées que le chasseur que je suis puisse se permettre de tenir de tels propos. Dans mon prochain article je vous parlerai de chasse et vous verrez qu'il n'y pas d'incompatibilité entre ce loisir et le respect de la nature.

Aujourd'hui examinons comment partager l'espace, car la nature offre tant de possibilités de loisirs qu'il est logique que chacun en profite.

L'espace est utilisé par certains pour leurs activités professionnelles, ce sont les agriculteurs et les forestiers principalement.

Il est aussi utilisé pour les loisirs : la randonnée pédestre, le VTT, l'équitation, le jogging, la chasse, la pêche, et aussi la moto verte et le quad.

Si vous êtes un de ces pratiquants vous devez respecter certaines règles, de droit, d'éthique, ou de bon sens.

Ainsi en matière de droit, seuls les chemins ouverts au public sont autorisés. Pour les engins à moteur, certaines communes limitent leur utilisation, renseignez-vous.

Vous devez respecter le droit de la propriété privée. La cueillette des champignons, du muguet ou des fruits des bois ne peut être pratiquée qu'avec l'accord du propriétaire. Certaines forêts domaniales sont ouvertes au public.

Les règles d'éthique et de bon sens sont celles dont je vous ai parlé dans mon précédent article et concernent le respect de la faune et de la flore. Avant de vous aventurer sur les chemins qui traversent plaines, forêts, marais, ayez le minimum de connaissances sur ce que vous pouvez y rencontrer, car un acte qui vous paraîtra anodin peut être ressenti comme une véritable agression pour certains animaux et vous mettre alors en danger.

Enfin, il faut que tous les utilisateurs se respectent, laissez la priorité aux agriculteurs car ils sont là dans le cadre de leur activité professionnelle et travaillent pour nous. Vous, vous pratiquez un loisir.

Si un chasseur se trouve près d'un chemin ouvert au public, il doit, chaque fois que passe un autre usager, décharger son arme. L'autre utilisateur ne doit pas l'insulter, saluez vous courtoisement et vous verrez que les uns et les autres pratiquerez votre loisir avec beaucoup plus de plaisir.

Dans la nature, sentons nous tout petits. Ne gaspillons pas ces instants précieux de communion avec elle, soyons courtois, humbles, respectueux et communicatifs.

■ LUCIEN CAILLOT

Alain Clerféuille



## Obligations d'un détenteur d'ovins ou de caprins



> **Déclaration de détention** d'au moins un ovin ou d'un caprin, auprès de l'Association Régionale d'Identification du Cheptel de Haute-Normandie (A.R.I.C. H.N.).

> **Identification des animaux :**

- Achat des marques auriculaires agréées chaque année, pour réaliser l'identification des animaux (Pas de stock supérieur à 1 an).

- Pose des marques auriculaires numérotées sur les animaux :

> Les animaux nés avant juillet 2005 doivent être identifiés avec une boucle de couleur saumon.

> Les animaux nés entre juillet 2005 et juillet 2010 doivent être identifiés avec deux boucles de couleur jaune portant le même numéro d'identification.

> Les animaux nés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, doivent être identifiés avec une boucle électronique posée à l'oreille gauche et une boucle conventionnelle posée à l'oreille droite.

> D'ici juillet 2013, les animaux nés avant juillet 2010 devront être identifiés avec une boucle électronique. Pour cela, une opération de débouclage-rebouclage permettra d'électroniser l'ensemble des animaux.

> **Notification des mouvements des animaux :** depuis le 15 avril 2009, notification des mouvements d'animaux à chaque déplacement (vente ou achat) auprès de l'A.R.I.C. H.N.. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 précision du numéro des animaux sur le document de circulation.

- Possibilité de notifier par papier. Pour cela, une copie du document de circulation dûment rempli doit être envoyée à l'A.R.I.C. H.N. dans les 7 jours qui suivent la date du mouvement.

- Possibilité de notifier par Internet. Pour cela, demander un code d'accès au service de l'A.R.I.C. H.N..

> **Recensement annuel :** chaque année, retourner à l'A.R.I.C. H.N. le recensement des animaux dans les 30 jours à réception du document.

> **Tenue d'un registre d'élevage.**



Pour toute information, contactez :  
A.R.I.C. H.N. – BP 460 – 421 Chemin de la Bretèque  
76235 BOIS GUILLAUME Cedex.  
Tél : 02 35 12 14 30



*mémoire et solidarité*

### INFORMATIONS du SERVICE DEPARTEMENTAL de L'ONAC de L'EURE

La solidarité de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) envers ses ressortissants se concrétise entre autres, par une participation aux dépenses d'aide ménagère et aux frais d'abonnement au service de Télésecurité.

**AIDE MENAGÈRE :** Vous bénéficiez de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) du conseil général et vous faites intervenir l'aide à domicile en milieu rural (A.D.M.R) pour votre service d'aide ménagère à domicile : le service départemental de l'Eure de l'O.N.A.C., prend en charge partiellement la somme vous restant devoir à cet organisme.

**TÉLÉSECURITÉ :** La mise en place d'un service de Télésecurité, susceptible d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile de ses ressortissants, constitue une préoccupation pour l'ONAC. En partenariat avec la mutualité sociale agricole (MSA), le service départemental de l'Eure de l'ONAC participe mensuellement à la prise en charge de l'abonnement à ce service.

Pour de plus amples renseignements sur ce service de veille et d'écoute disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 :

• **PRÉSENCE VERTE HAUTE NORMANDIE - MSA**  
32 rue Politzer  
27036 EVREUX CEDEX  
Tél : 02 32 23 42 90

Pour tout renseignement complémentaire :

• **ONAC de L'EURE**  
6 boulevard Georges Chauvin-BP444  
27004 EVREUX CEDEX  
Tél : 02 32 38 14 18

> <http://www.onac-vg.fr/>





## Le Café de la Mairie

TEXTE & PHOTOS ALAIN CLERFEUILLE

Il a beau faire partie des piliers de l'architecture commerçante de notre village, il est rarement évoqué au sein de ces pages. Il est donc temps de souligner l'importance de cette petite entreprise qu'est notre café communal.

Effectivement, notre café n'est pas qu'un simple «café». Certes, vous pourrez y commander un *p'tit noir*, un *jus*, un *allongé*, une *noisette*, un cappuccino, une *mousse*, une *pression*, un diabololo cassis, voir même une *HK avec du rouge* selon affinité...

Mais le Café de la Mairie, c'est aussi :

- > un **Relais Poste** ouvert 6 jours sur 7, avec tous les services que cela implique,
  - > un **dépôt de pain le lundi**, qui s'efforce d'assurer ce service selon les congés de ses partenaires commerçants,
  - > un **Point-Press** fort de près de 250 références,
  - > un **Point LOTO** - Française des Jeux,
  - > un **tabac**,
  - > des piles, des cartes de vœux, des friandises, etc.,
  - > un flipper, un baby-foot,
- et surtout, un endroit où Dominique vous reçoit de façon égale...



■ Tout aussi anodin qu'il soit, ce tapis résume parfaitement l'accueil qui vous est réservé au Café de la Mairie.

## Relais Poste, parlons-en !

### Chronologie

- > **30 septembre 2004** : fermeture définitive de l'annexe postale de Port-Mort (alors ouverte 5j/7 pendant 1 h10 par jour !).
- > **1<sup>er</sup> octobre 2004** : Christine LE BIGOT, alors propriétaire du Café de la Mairie, ayant accepté la charge d'une grande partie des attributions de l'annexe, un Point-Poste est ouvert aux heures d'ouverture du café, autrement dit 12 h par jour, 6j/7 !
- > **16 juin 2006** : Dominique BRUYANT, reprend l'intégralité des services proposés par la café de la commune, y compris ceux du Point-Poste.

### Histoire de balance

Lorsque Dominique reprend l'établissement, il ne dispose pour vérifier le poids d'un courrier que d'une vieille balance non calibrée, plus aux normes, et surtout pas homologuée.

Même si la moindre balance de cuisine électronique pèse au gramme près, nous aimons tous à faire valider le poids de notre pli par l'autorité référente, donc en toute logique le Point-Poste, puisque La Poste lui a délégué ses attributions...

Or, un Point-Poste ne dispose pas de la fameuse attribution qui lui permettrait de vous indiquer le montant exact de l'affranchissement de votre pli en fonction de son poids pour la bonne et simple raison qu'un Point-Poste ne se voit pas *de facto* attribuer une balance homologuée...

Le propriétaire de l'établissement ayant accepté la charge fort maigrement rémunérée au vu du travail supplémentaire impliqué, a bien évidemment la possibilité de faire une demande de mise à disposition d'une balance et de son contrat d'entretien... à ses propres frais. Sans faire de croquis, il est clair que le jeu n'en vaut pas la chandelle du point de vue de l'exploitant !

Cette escarville de taille n'a pas manqué de tomber dans l'œil de notre maire. Bien qu'ayant fait des pieds et des mains pour éviter la fermeture de l'annexe postale en vain, son action permit d'obtenir une balance officielle... Et voici comment, notre désormais *Relais Poste* est devenu un ovni dans le monde de la Poste ! ▶

## Relais Poste, quels services !

### Courrier - Colis

- Dépôt de courrier affranchi pour envoi.
- Vente de timbres standard et de collection (selon mise à disposition de La Poste).
- Retrait de recommandé et de colis sur présentation de l'avis de passage et d'une pièce d'identité en cours de validité (C.N.I. ou Permis de Conduire).

#### > IMPORTANT

- un recommandé ou colis présenté en votre absence le matin ne pourra être retiré au Relais Poste que le lendemain matin à partir de 9 h 30 (Tout envoi non distribué doit faire l'objet d'une saisie informatique uniquement possible dans l'agence postale référente, avant re-distribution au Relais Poste concerné...)
- Le courrier non distribué est conservé au Relais Poste pendant 15 jours - passé ce délai vous devrez vous adresser à l'agence postale d'Aubevoye.

#### > Tarifs d'affranchissement «courrier»

[en vigueur au 01/03/2011]

- 0 < 20 g : 0,58 € soit 3,80 FRF
- 21 < 50 g : 0,95 € soit 6,23 FRF
- 51 < 100 g : 1,40 € soit 9,18 FRF
- 101 < 250 g : 2,30 € soit 15,09 FRF

### Levée boîte aux lettres

- Du lundi au vendredi : 15 h 00

### Les +

- Pesée / Dépôt / Affranchissement de vos plis et colis jusqu'à 15 kg, pour toutes destinations.
- Pesée / Dépôt / Affranchissement de recommandés (bordereaux disponibles).
- Ventes d'enveloppes Kraft A4 / A5



■ LA balance !

### Colissimo

L'envoi par le service COLISSIMO de La Poste se décline de 2 façons :

- La formule « Port-payé, remise contre signature » [bordereau gris]  
[tarifs en vigueur au 01/03/2011]

Enveloppe souple ou boîtes cartons : vous achetez un emballage renforcé aux normes et bénéficiez de la remise contre signature.

#### > Souple (enveloppe matelassée) :

format 280 x 210 mm | 1kg max. : 7,95 €\*\*  
(idéal pour un livre)

#### > Carton (dimensions utiles, correspondant au volume de stockage effectivement disponible)

- M : 230 x 130 x 100 mm | 3 kg max. : 9,70 €\*\*
- L : 315 x 210 x 157 mm | 5 kg max. : 11,40 €\*\*
- XL : 375 x 250 x 195 mm | 7 kg max. : 13,60 €\*\*

- La formule « Standard » [bordereau vert]

Il ne vous est pas nécessaire d'utiliser les emballages « Port-payé » ; vous pouvez préparer votre colis vous-même à l'aide d'une boîte à chaussure ou autre boîte en carton de récupération, et le faire affranchir, pour autant qu'il soit «présentable».

> L'investissement dans un emballage Colissimo n'est certes pas colossal, mais en utilisant un carton «qui traîne» plutôt que de le jeter, vous serez écologiquement corrects et en plus vous économisez quelques dizaines de cents....

### Retrait d'espèces

- Possible **uniquement pour les habitants de Port-Mort, Notre-Dame-de-l'Isle, et Pressagny-Le-Val**, titulaires d'un compte à La Poste, dans la limite de **150 € par semaine calendaire**.

#### • Modalités :

- > chèque rédigé à l'ordre de « La Poste ».
- > ou sur présentation d'un R.I.B. ; un récépissé vous sera alors remis.

Dans les 2 cas, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité (C.N.I. ou Permis de Conduire).



### ► Rémunération

Ce n'est pas un secret d'État, celle-ci est commune à toutes les personnes en charge d'un Relais Poste. Elle comprend une indemnité fixe et un pourcentage sur la vente des produits de La Poste.

- > Fixe : 300 € / mois (depuis janvier 2011\*)
- > Timbres vrac : 3 %
- > Carnets de timbres : 5 %
- > Colissimo : 5 %

\*L'État, l'Association des maires de France et La Poste ont signé début 2011 le contrat de présence territoriale 2011-2013. Le nouveau texte renforce le financement de cette présence ainsi que sa stabilité dans les zones rurales, de montagne, les zones urbaines sensibles et les départements d'outre-mer. Les trois parties se sont à cette occasion mises d'accord sur une **revalorisation de 10% de l'indemnisation** des agences postales communales et intercommunales et de la **rémunération des relais poste à compter de janvier 2011**.

# Les autres services



■ Milieu d'après-midi, c'est calme, Dom' en profite pour passer quelques coups de fil pour savoir en autres où en est le #124 de votre maquette préférée...

## Gaz

Le café est dépositaire PRIMAGAZ et propose vente et consignation (prise/reprise) des bonbonnes suivantes :

**Butane**

**Propane**



**13 kg**

(poids 24 kg dont  
13 kg de gaz)  
33,50 €\*  
bonne grise  
stockage intérieur

**13 kg**

(poids 27,5 kg dont  
13 kg de gaz)  
33,50 €\*  
bonne verte  
stockage extérieur

**35 kg (140 cm)**

(poids 70 kg dont  
35 kg de gaz)  
81,50 €\*  
bonne verte  
stockage extérieur

\*tarifs en vigueur au 01/05/2011



## Cartes téléphoniques

► Tous opérateurs, tous montants.

► Quels que soient votre carte «nomade» et le montant de la recharge souhaitée, plus de rupture de stock, l'informatique s'en charge : l'ancienne carte plastique est désormais remplacée par un coupon cartonné imprimé selon votre choix de montant et d'opérateur.

## Piles électriques

► Type «bâton» jetables uniquement.

► Si vous êtes à la recherche d'une de ces petites piles rondes et plates type «pile de montre», Dominique saura vous indiquer où vous les procurer à Vernon ou Aubevoye.

©Droits réservés



Ø 10,5 mm – L. 44,5 mm

LR03 | AAA

Ø 14,2 mm – L. 50 mm

LR06 | AA

Ø 26 mm – L. 46 mm

LR14 | C

Ø 33 mm – L. 58 mm

LR20 | D

## Le café a toujours fait partie de notre quotidien.

C'est un havre de paix. Un endroit qui sait être à la fois complètement familial, tout en restant parfaitement distant. Une zone franche en quelque sorte. On y côtoie toutes les formes et classes de population et les rencontres que l'on y fait sont des plus variées ; le choix de s'y arrêter ou non le temps d'une conversation restant propre à chacun...

Un moment de convivialité partagé avec des habitués ou inconnus, peu importe, seul l'instant compte ; parce que l'instant peut être croustillant, unique. Après tout, un certain Michel Colucci y puisait son inspiration.

Au Café de la Mairie, l'accueil est égal et jovial, et entre les habitués et Dom' le tutoiement devient rapidement de mise. Il est vrai que l'hôte des lieux s'évertue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour rendre service à ses clients, et cela avec un calme olympien... Même les supporters du PSG sont accueillis avec le sourire !!! Et oui, comme vous l'aurez certainement remarqué en observant la décoration du bar, Dom' est un « marseillais » ce qui lui vaut la sympathie des supporters de l'OM de Port-Mort et des villages environnants.

Afin d'améliorer le confort de ses clients, en particulier fumeurs, le Café de la Mairie a fait le nécessaire pour implanter une véranda côté parking.

Une seule bière est disponible à la pression, mais elle est accompagnée selon les saisons d'une bière de Noël, de Printemps et d'une « blanche » l'été...

Les clients du café pensent même à leur cafetier pendant leurs congés, preuve en est le nombre de cartes postales reçues qui ornent la hotte de la machine à café.

J'allais oublier, ne lui demandez pas de vous préparer un café juste avant la fermeture alors qu'il vient de finir de nettoyer la machine, vous le rendriez grognon !



■ Le point Française des Jeux et le tourniquet de cartes de vœux.



■ Les rayonnages affichent complets en proposant près de 250 références.



■ Chez Dom' on supporte le foot, mais on y joue aussi !



## HORAIRES

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

> 7 h 00 - 20 h 00

Samedi

> 8 h 00 - 20 h 00

Dimanche

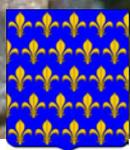
> 8 h 00 - 13 h 00

Fermé le Mardi

Butte de Châteauneuf avec en encart à gauche, Philippe Auguste, à droite Richard Cœur de Lion



Alain Clerfeuille



## Le fief Le Roy



PAR CHRISTIAN LORDI

Que reste-t-il du passé moyenâgeux de notre commune ? Située au cours de l'histoire sur une ligne d'importance stratégique qui séparait le royaume de France du duché de Normandie, Port-Mort a été témoin et imprégné de celle-ci. Nous savons que les terres de Port-Mort étaient divisées en plusieurs fiefs, dont sept sont connus. Pour ce qui est de la ou des seigneuries, plus difficile à dire. Il faut en effet faire la différence entre *fief* et *seigneurie* (voir encadré).

Parmi les sept fiefs connus, seulement quatre sont indiqués propriété d'un seigneur de Port-Mort :

> **Le fief du Mesnil-Hébert**, avec Jean de Villiers seigneur de Port-Mort, de ce fief subsiste la ferme du Mesnil.

> **Le fief de la Motte**, nous en avons parlé récemment dans le JPM du mois d'octobre 2010, à propos du Fort-La-Latte et des de Matignon entre autres seigneurs de Port-Mort. À la fin du 16<sup>ème</sup> siècle cette propriété apparaît être détenue par les Jubert de Bouville. La seigneurie de Port-Mort est alors érigée en comté. Elle restera propriété des comtes Jubert de Bouville jusqu'à la révolution. De ce fief médiéval, il ne nous reste qu'un nom de rue, le château étant du 16-17<sup>ème</sup> siècle.

> **Le fief du Thuis**, en 1203, Raoul du Thuis était indiqué comme seigneur du Thuis et non de Port-Mort. Nous apprenons dans le dictionnaire de la noblesse de France, qu'autour des années 1450 Anne de Roussel veuve du Sieur René de Croismare acquit le Thuis et la terre de Port-Mort. Son fils Charles, y épousa Anne Jubert fille de Bouville et fonda la branche de Croismare de Port-Mort. Leur fils Charles dit le capitaine Saint Jean, seigneur temporel et spirituel de Port-Mort, y épousa Antoinette de Tilly le 2 décembre 1599. Leur descendant Jacques de Croismare eut de Marie Fouet un fil Adjuvateur de Croismare, mousquetaire de la 1<sup>ère</sup> compagnie du roi. Il n'eut de Marie-Louise Allorge de Saneville aucun descendant mâle. Les terres de Port-Mort allèrent à son frère puîné\* (rameau de Vernon) celui-ci marié à Jeanne Roussel de Port-Mort eu jusqu'à la Révolution trois générations de descendants prénommés Jacques-François. De ce troisième fief reste la ferme du Thuit.

> **Le fief de Châteauneuf**, ce fief qui tire son nom du château fort construit sur un rocher à pic du bord de Seine, était aussi désigné par «**Le Roy**» ainsi que par «**Vaux**».

**Nous allons dans la suite de cet article, nous intéresser à la naissance et à la vie du fief de Châteauneuf en commençant par quelques rappels historiques :**

Richard I<sup>er</sup>, dit Richard Cœur de Lion, descendant de Guillaume le Conquérant, est à ce titre roi d'Angleterre mais aussi Duc de Nor-

mandie, donc vassal direct du roi de France. Pour résumer, le roi de France, Philippe II, dit Philippe Auguste, voudrait faire autorité sur les terres normandes et Richard Cœur de Lion étendre son royaume à la France.

Ils poursuivent tous les deux la lutte que se livrent depuis les années 1060 les rois de France et les rois d'Angleterre, alors maîtres de la Normandie. En 1189, Richard Cœur de Lion hérite des couronnes de son père Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Le roi Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion partent toutefois ensemble dès l'hiver 1190-1191 pour la Terre Sainte. Mais passé quelques mois, Philippe Auguste retourne dans son royaume et profite de l'absence de Richard pour entamer la conquête de la Normandie.

Dès son retour, le roi d'Angleterre entreprend avec énergie de récupérer la suprématie sur la frontière orientale de son duché de Normandie. Après avoir battu l'armée du Capétien à Fréteval près de Vendôme, il conclut un traité de paix avec son rival en 1196.

C'est une paix de compromis: Philippe conserve une partie de ses conquêtes normandes (le Vexin normand, Gisors, Vernon, Nonancourt, Pacy notamment) et voit reconnue l'affirmation de sa suzeraineté sur l'Auvergne ; en revanche, il doit abandonner à Richard, le Berry aquitain et bon nombre de places fortes comme Issoudun et Graçay. Cette entente ne satisfait réellement aucune des deux parties et la guerre reprend dès l'été 1196.

Richard a perdu plusieurs places fortes parmi lesquelles Gisors, Neauphle, Gaillon et Vernon. De plus le traité de Gaillon lui autorisant, Philippe Auguste fait construire sur l'île aux bœufs face au Goulet ▶



Alain Clerfeuille

► Le fortin du Goulet, celui-ci contrôle le passage du gué qui était situé à l'emplacement du barrage actuel. Il faut rappeler que par ce gué passait le chemin d'Évreux à Beauvais. Ce château confortait la place forte du château de Gaillon prit par Philippe Auguste en 1194, prise avalisée en 1196 par le traité de Gaillon.

La frontière orientale du duché est du coup fragilisée. Le roi d'Angleterre doit construire une nouvelle forteresse, afin de protéger Rouen en barrer la route de la Seine à la prochaine offensive des Français. Le site des Andelys lui apparaît idéal. Ce sera Château-Gaillard dont la construction sera faite en 1197-1198. Le château étant un peu éloigné de la Seine, Richard Cœur de Lion lui adjoint sur une île de Tosny, un château nommé «bout avant» pour contrôler les passages sur la Seine.

## C'est à cette période qu'apparaît Château-Neuf à Port-Mort.

### Il y a discussion sur la paternité de celui-ci.

> **La première version**, mentionnée dans «les mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost 1864», expose que Philippe Auguste aurait fait ériger en 1191 le château fort de Port-Mort en réponse à la construction du Château-Gaillard par Richard.

> La seconde, soutenue par le service de l'inventaire de Haute-Normandie, ainsi que la Base Mérimée\*\*, indique que le château fort de Châteauneuf a été bâti pour Richard Cœur de Lion.

### Il est vrai que la réflexion pousse vers la seconde solution :

> L'observation des restes de ce château, son orientation, montrent que son système de défense était plus tourné vers la Seine, le contrôle du gué donc des passages, que vers des troupes venant des Andelys. Le château était probablement assisté d'un fortin d'une trentaine de mètres au carré situé sur le coteau dans la prairie derrière le gravier de Gargantua. Il y en a des traces sur l'atlas de la seigneurie de Port-Mort (en vert ci-contre). Cette place avancée, portant le nom de Vaux, permettait le contrôle du chemin de la Ravine (de nos jours côte de la table). L'ensemble pouvait donc être critique pour des troupes venant de Gaillon-Vernon ou du Vexin donc du royaume de France.

> Le royaume de France était frappé d'excommunication par le pape Innocent III, en représailles à la répudiation par Philippe Auguste de son épouse Ingeburge. C'est pour cette raison que le mariage de Blanche de Castille avec Louis VIII a été célébré à Port-Mort en l'église de Saint-Martin de Châteauneuf, puisque hors du royaume de France. Or pour pouvoir construire Châteauneuf, Philippe Auguste aurait dû reprendre Port-Mort aux Anglais, dès lors ce village devenait Français aux yeux du Saint-Siège.

> Lors de la signature du traité du Goulet en date du 22 mai 1200, des places fortes convoitées par Philippe Auguste, sont données en dot à Blanche de Castille par Jean sans Terre, qui a succédé à son frère Richard décédé à Châlus en Haute Vienne le 6 avril 1199. Il y avait entre autre dans la dot de ce mariage : le Comté d'Évreux, Issoudun, Graçay et le château fort de Châteauneuf ainsi que les propriétés attenantes.

### Ce ne sont que quelques avis et le débat reste ouvert.

Ces propriétés comprenaient outre le château fort, le port, le droit de passage de Seine - gué et bac -, les Vaux et les terres entre lui et le gravier de Gargantua, des vignes sur la Rocques et quelques lopins. C'est ainsi que le château fort de Châteauneuf devint château royale pour environ 120 ans.

Ce mariage avait pour but de réconcilier la France et l'Angleterre. Il n'en fut rien, dès 1202 les hostilités reprennent. Cette même année une entrevue, entre Jean sans Terre et Philippe Auguste a lieu à dans le château fort de Châteauneuf, elle fut consignée par Jules Doinel, dans son «Histoire de Blanche Castille». Les deux rois s'entretinrent durant le carême pour mettre fin à cette énième querelle. Philippe Auguste avait beaucoup de demandes que Jean sans Terre n'aurait pu accorder. A la fin des entretiens Jean sans Terre en gage de sa parole donna au roi de France les châteaux de Boutavant et de Thillières. Philippe Auguste en- ►

## FIEF

Bien donné au vassal par le seigneur en échange de la fidélité et du service. Le mot, sans doute d'origine germanique (vieh, bétail, bien d'importance), est apparu dans le Midi à la fin du IXe siècle (fevum), avec peut-être une confusion avec le mot fiscum, et une filiation avec beneficium (voir ces mots), ce qui évoquerait l'origine «publique» du fief méridional. Il désigne la concession d'une terre fiscale par un agent public en échange de services publics. Il s'étend ensuite aux autres formes de concessions vassaliques et se substitue au mot bénéfice. Au moyen Âge, le fief est une source de revenu (très généralement terre, mais aussi, cens, droit, péage, etc.) concédée par le seigneur à son vassal à titre temporaire ou viager, puis surtout héréditaire en contrepartie d'un service militaire et d'un hommage et sur laquelle le propriétaire initial garde certains droits. Le fief a pu prendre des formes très variées (terre, droits, etc.) : ainsi le fief-rente, qui consiste dans le versement d'une rente par le seigneur au vassal. La concession du fief est devenue héréditaire aux premiers temps féodaux.

## SEIGNEURIE

Voici par ordre d'importance, les titres de la hiérarchie nobiliaire, existants au Moyen-Âge :

### Le Duc

Il exerce, au nom de son souverain le Roi, des pouvoirs militaires et judiciaires sur un ensemble de comtés, rassemblés sous le nom de Duché. Le duché constitue la plus grande unité de découpe d'un royaume.

### Le Marquis

Le marquis est avant tout un comte, mais le fief qu'il administre, le marquisat, est proche d'une frontière du royaume, ainsi, afin de parer à toute invasion, le marquis est doté de pouvoirs militaires qui lui permettent de par lui-même de lever une armée, sans attendre l'ordre du Roi, ce qui lui permet de réagir rapidement.

### Le Comte

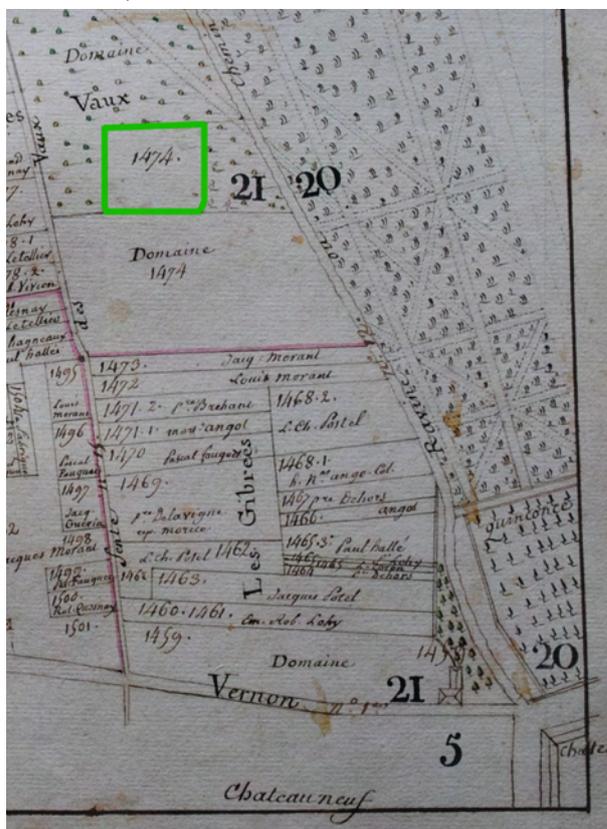
Les comtes sont les vassaux des Ducs ou de la famille royale. La plupart d'entre eux ont reçu leur titre de comte par héritage, ce sont de simples fonctionnaires qui administrent leur comté, ils ont entre autre le pouvoir judiciaire et peuvent battre leur monnaie.

### Vicomte

En quelques sortes l'assistant ou le sous-fidèle d'un comte ou d'un Duc, il pouvait administrer une ville ou un fief, ou encore prendre en charge une tâche particulière comme rendre la justice.

### Le Baron

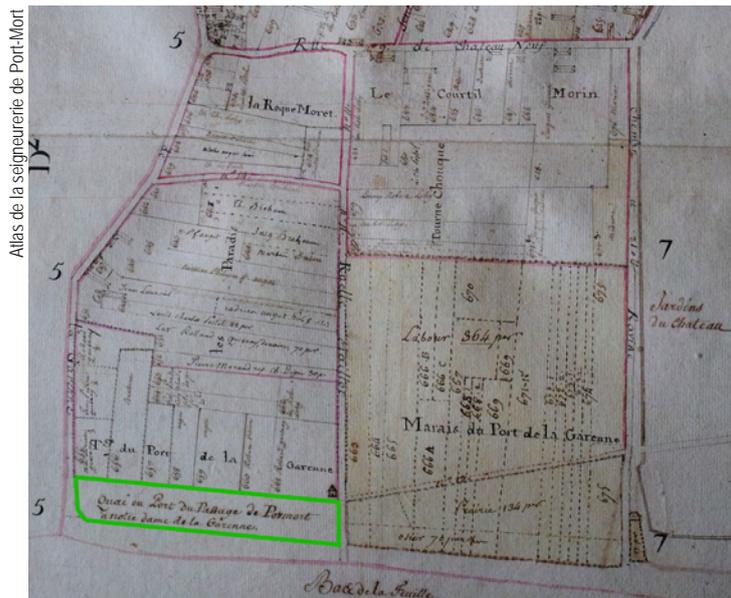
C'est le seigneur d'une baronnie, les barons se sont vu confier leur fief par le roi, on parle aussi de châtellenie pour désigner le domaine qu'il administre.



► voya donc recevoir les deux châteaux dont les tenants déclarèrent qu'ils n'avaient point d'ordre de lui remettre. Philippe Auguste prit la forteresse de Boutavant et la rasa de fond en comble ainsi que celle de Thillière. La rage du roi de France ne cessa pas avant d'avoir brûlé les châteaux d'Arques, de Mortemer, de Gournay et de s'être emparé définitivement du Château-Gaillard, des châteaux de Conches, du Vaudreuil en l'an 1204.

Le château du Goulet servit de prison : en 1214 Philippe Auguste y fit emprisonner Renaud le Comte de Bourgogne, en 1320 Philippe le Long y mis au cachot Ferrant Comte de Flandre. Une ordonnance écrite du roi Charles V, le sage, du château du Goulet est datée du 17 avril 1364. Châteauneuf servit de villégiature ; à cette époque les impôts et taxes étaient souvent réglés en nature et les produits étaient consommés lors de leurs séjours sur leurs terres par les seigneurs.

Mais il servait aussi pour le contrôle royal sur les droits de passages et d'utilisation du port à marchandises (en vert ci-dessous).



Atlas de la seigneurie de Port-Mort

En 1310, Philippe le Bel vendit à l'Abbaye de Mortemer ses droits sur le passage et le bac. Quelques années plus tard, en 1319, Philippe le Long céda le reste des biens royaux sur Châteauneuf à la même Abbaye.

C'est cette année que furent irigiés ces droits en fief de Châteauneuf. Ce fief fut racheté à l'identique le 24 mai 1746 par le Comte de Bouville, seigneur de Port-Mort. C'est ainsi que l'on a pu avoir les détails des droits et bénéfices de ce fief.

Dans l'entre temps les pierres des châteaux du Goulet et de Châteauneuf servirent à l'édification de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon en 1563. L'église Saint-Martin-de-Châteauneuf fut détruite à

la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Il ne reste que sur ce lieu qu'une partie du donjon du château fort, quelques portions de murs et bien sûr la tour du moulin. Ce peu de reliquats à failli disparaître lors de la construction du barrage, le génie civil ayant prévu la construction de ce barrage avec les derniers vestiges et aussi la falaise qui le supporte. Seul un soulèvement de protestation de la population pormortaise a réussi à stopper le mise en oeuvre de ce projet. Les pierres furent amenées par bateaux des carrières de Vernonnet.

*À suivre...*

## \*\*{La base Mérimée}

est une base de données sur le patrimoine monumental français. Elle a été créée en 1978 et mise en ligne en 1995[1] par le ministère de la Culture de la France, direction de l'Architecture et du Patrimoine. Le nom fait référence à l'écrivain Prosper Mérimée, qui fut aussi inspecteur général des monuments historiques.

Cette base de données est mise à jour périodiquement. La base Mérimée contient des informations provenant du service des monuments historiques et de l'Inventaire général du patrimoine culturel, elle aborde l'architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle.

La base comporte deux types de fiches :

\* **Inventaire général du patrimoine culturel** : fiches signalétiques des dossiers d'inventaire élaborés à l'issue des enquêtes menées sur le terrain par les services régionaux de l'Inventaire, ainsi que des informations sommaires issues d'inventaires préliminaires, de recensements, de dossiers anciens, etc.

\* **Monuments historiques** : notices réalisées à partir des mesures de protection au titre de la loi sur les monuments historiques de 1913, avec les références des arrêtés de classement et d'inscription au titre des monuments historiques.

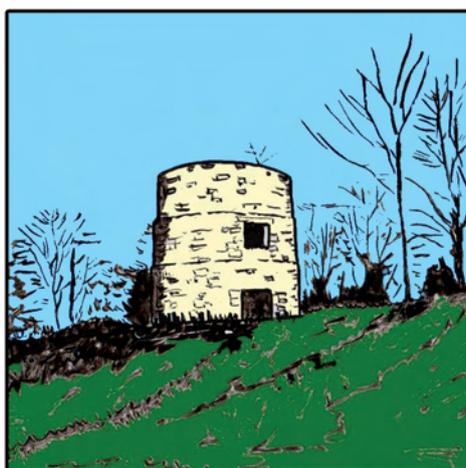
La base Mérimée ne recense donc pas uniquement les bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

La base Mérimée comportait en 2005 environ 200 000 fiches dont 147 000 pour l'Inventaire et 42 000 pour les monuments historiques. 35 000 notices sont illustrées par la base Mémoire.

13 500 dossiers documentaires complets sont associés aux fiches.



la **BD** de CIRET



🏰 OÙ IRONS-NOUS DIMANCHE 09 par Bernard Ciret

# Le château de Gaillon

↘ 8,5 kms ⌚ 13 min [sources Via Michelin - Itinéraire conseillé]

Il est difficile en allant à Gaillon de ne pas voir sur la route Lou ou au détour d'une rue l'imposant château qui domine la ville. En revanche pouvoir le visiter est autre chose. Toujours en travaux, à la limite de la ruine, ce château nous pose bien des questions. Château fort ? Château résidence ? Château prison ? Château abandonné ?

En fait c'est un peu tout ça. Il fut tout d'abord un château fort construit sur un promontoire où les romains avaient déjà installé un camp retranché. C'est vers l'an 1000 que fut édifée une forteresse faisant partie d'un système de fortification destiné à protéger à l'époque la Normandie contre le roi de France.

En 1194, Gaillon passe sous la domination de Philippe Auguste. Ainsi Richard Cœur de Lion, perdant cette fortification fit construire château Gaillard aux Andelys. En 1204 pendant le siège de château Gaillard, Philippe Auguste venait parfois au château de Gaillon pour surveiller les opérations.

En 1262 le roi de France, Saint-Louis ne s'intéressait guère à cette vieille fortification devenue quasiment en ruine. Il céda tours et murailles à l'archevêque de Rouen, Monseigneur Eudes Rigaud.

Il faudra attendre 1453, pour que l'archevêque Guillaume D'Estouville entreprenne la construction du nouveau château. Son successeur Georges d'Amboise grand spécialiste de l'Italie réalisera un véritable chef d'œuvre de 1500 à 1509 en créant le premier château de la Renaissance française. Ce château deviendra désormais la résidence d'été de l'épiscopat de Rouen. Les successeurs du cardinal d'Amboise maintiendront jusqu'à la révolution le bâtiment en parfait état apportant même des améliorations.

En 1563 monseigneur Bourbon fonde la chartreuse en complément du palais.

Le fils du ministre Colbert à son tour archevêque fit embellir les lieux par les soins qualifiés de Mansart et de Le Notre.

Au fil des années des visiteurs célèbres s'y succédèrent : Henri III, Henri IV, Louis XIV, Louis XVI.

## Mais à quoi ressemblait le château ?

L'entrée plusieurs fois modifiée ressemblait à ce que nous voyons à ce jour. Ensuite il y avait une avant court appelée «court de la capitainerie» avec à droite l'entrée de la chapelle et des appartements. Sur le coté du château une longue galerie permettait de contempler à perte de vue le paysage sur la vallée de la Seine.

La cour d'honneur, décorée dans un style très renaissance était



Bernard Ciret

pavée de marbre blanc et rouge, avec au centre une magnifique fontaine venue de Venise et trois statues de marbre dont l'une représentait le roi Louis XII.

Après avoir traversé l'esplanade, l'on pénétrait dans le «jardin du haut» qui était un immense parc d'agrément, divisé en parterres carrés. Au centre se dressait un pavillon orné de 4 volières. Un espace avait été réservé à la construction de 2 labyrinthes, l'un carré et l'autre rond qui devait servir de modèle à tous les autres labyrinthes construits à cette époque dans les parcs de châteaux.

Le «jardin du bas» s'étendait en face du château sur une surface de 25 hectares, jusqu'à la ville actuelle d'Aubevoye. Il était réservé au jardin potager.

À la Révolution la résidence des archevêques ne sera pas épargnée et sera vandalisée. Ensuite le château sera vendu comme bien national et connaîtra la pioche des démolisseurs. Marbres, menuiseries, statues, ornements disparaissent.

Sous le règne de Napoléon 1<sup>er</sup> l'ensemble sera modifié en prison. En 1901 le château servira de caserne pour un régiment belge. En

1914 il servit de bas de rassemblement des militaires avant leur départ sur le front. En 1925 il sera vendu par les soins de l'état à un propriétaire privé. En 1938 il servira de refuge pour les républicains espagnols. Pendant la Seconde Guerre mondiale il servira de «Kommandantur» aux Allemands ainsi que de prison. De 1949 à 1955 il sera vendu aux enchères à plusieurs propriétaires.

C'est en 1975 que l'État après une longue procédure d'expropriation en fera à nouveau l'acquisition et que débutera une longue et coûteuse restauration.

Pour les amateurs de trésors sachez que le château a été fouillé de toutes parts par des propriétaires avides de découvrir soit le trésor des templiers, soit le trésor de quelques riches seigneurs. Mais en dehors de détruire un peu plus le château, ils ne trouvèrent rien. ■



Bernard Ciret

### Compte-rendu du conseil du 8 décembre 2010

Aucune observation n'étant apportée, le procès verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Clôture de l'école

La mise en place d'un plateau multi sports accessible à tous est prévu dans un avenir proche en bordure de la cour de l'école, avec l'édification d'une clôture entre celui-ci et la cour de l'école.

Compte tenu des problèmes rencontrés lors des récréations et dans le but de faciliter la surveillance des enfants et d'éviter des fugues, il est décidé d'avancer la mise en place de la clôture dès maintenant.

M. Auloy précise qu'il y a également besoin de renforcer la clôture du côté de la chaufferie. Le tracé de cette séparation sera à étudier en fonction du devenir du local de la garderie suite à la fermeture d'une classe maternelle.

Dans un premier temps, M. Lehalleur soumet l'idée de séparer l'accès à la chaufferie par un mur plutôt qu'une clôture et de couvrir l'escalier d'accès. Cette solution est retenue.

Dans l'urgence, des devis ont été demandés à trois entreprises par M. Lordi et M<sup>me</sup> Alquier en vue de clôturer l'arrière de l'école le plus rapidement possible et si possible pendant les vacances qui viennent.

La société Multiclo a présenté un devis qu'il convient de faire rectifier puisque la clôture côté chaufferie sera en maçonnerie.

Il est procédé au vote quant à l'acceptation de la prestation par l'entreprise Multiclo en vue d'édifier cette clôture dès maintenant. M. Lordi précise que cette société a déjà été retenue précédemment pour la partie déjà clôturée en rigide puisqu'elle était à l'époque la mieux disante. Les conseillers municipaux en donnent leur accord sauf M. Auloy et M. Plé qui s'abstiennent.

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner l'autorisation à M<sup>me</sup> le Maire de payer la facture de l'entreprise Multiclo, dont le montant des travaux ne dépassera pas 5 000 €TTC (devis à repréciser avec les modifications) et inscrit cette somme au compte bâtiment scolaire 21312. Le crédit correspondant sera inscrit au budget primitif 2011.

### Location des bords de Seine

La commune a conclu une convention d'occupation des bords de Seine avec les services Voies Navigables de France qui est arrivée à échéance. Elle présente la nouvelle convention à signer avec VNF dont le terme est au 31 octobre 2015.

Cette convention d'occupation du domaine public fluvial est à conclure moyennant une redevance annuelle de 300 €, et permet à la commune d'entretenir les abords du chemin et une zone de loisirs pour les promeneurs. Compte tenu de toutes les tâches qui incombent à notre agent d'entretien communal, le conseil municipal décide de ne pas renouveler cette convention.

### Renforcement électrique rue de Pressagny

Lors d'un précédent conseil, il a été décidé de procéder au renforcement électrique de ce quartier et de profiter de ces travaux pour effacer les réseaux. Le Syndicat d'Electricité à envoyer les chiffrages suivants, pour lesquels il convient de délibérer :

1°/ Renforcement électrique

Part communale : 97 826,09 €H.T. x 20 % = 19 565,22 €H.T.

T.V.A. avancée par le SIEGE

2°/ Éclairage publique

Part communale : 52 675,59 €H.T. x 40 % = 21 070,23 €H.T.

T.V.A. avancée par le SIEGE

3°/ Enfouissement des réseaux Telecom

Part communale : 18 394,65 €H.T. x 60 % = 11 036,79 €H.T.

+ TVA à reverser au syndicat = 3 605,35 €

Il est précisé que sur ce dernier point la commune ne pourra pas bénéficier du fond de compensation de la TVA puisque cette somme ne sera pas inscrite en section d'investissement, mais en fonctionnement.

Pour acquitter nos participations, le Conseil Municipal s'engage à inscrire ces sommes au budget primitif 2011.

### Indemnités de sinistre

Lors de la tonte des pelouses, un cailloux a été projeté et a endommagé une vitre de la véranda de la cantine. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur et la compagnie nous envoie un chèque d'un montant de 759,29 € pour indemniser la commune.

Ce montant correspond à la facture acquittée par la commune auprès de l'entreprise. En conséquence, le Conseil Municipal donne son accord pour l'encaissement de ce chèque.

### Remboursement de frais

1°/ M. Tréglos a utilisé son véhicule personnel pour la commune et a endommagé le rétroviseur. Le Conseil Municipal prend connaissance d'une facture d'un montant de 83,83 €

2°/ M. Lordi a acheté par Internet la licence antivirus pour les logiciels de la commune, en payant par sa carte bleues (il n'était donc pas possible d'émettre un mandat administratif). Le montant de la facture s'élève à 59,96 € A l'unanimité, les conseillers donnent leur accord pour rembourser ces frais aux intéressés.

## ■ QUESTIONS DIVERSES

### Vente du terrain rue de Falaise

M<sup>me</sup> Alquier informe les conseillers municipaux que nous avons reçu une offre d'achat pour ce terrain, après l'envoi des convocations.

L'enveloppe budgétaire de la vente de ce terrain était prévue pour l'achat d'un terrain en emplacement réservé dans notre plan d'occupation des sols afin de prévoir un terrain pour les foires à tout, fêtes foraines et terrain de football. Il s'avère que la commune ne serait pas acheteur prioritaire, puisque cette parcelle n'est pas située dans une zone soumise au droit de préemption urbain.

Il est toutefois possible de maintenir cet emplacement réservé et de procéder, éventuellement, à une expropriation lors du montage d'un projet.

Compte tenu de ces éléments, M<sup>me</sup> Alquier précise que ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil puisqu'il ne sera possible de délibérer qu'après l'avoir inscrit à l'ordre du jour ; ce qui laisse un délai de réflexion aux conseillers.

### Copies couleur pour les associations

L'équipement du copieur couleur est prioritairement prévu pour l'impression du bulletin municipal. Pour les associations, des photocopies sont régulièrement imprimées en noir et blanc par la mairie. En ce qui concerne les copies couleur, celles-ci étant beaucoup plus onéreuses, il n'est prévu d'en laisser la libre utilisation.

Cependant, le Conseil Municipal admet que l'on puisse faire des photocopies couleur pour les associations si celles-ci en acquittent les frais dont le montant est fixé au prix de revient TTC.

Dans ce cas, M<sup>me</sup> Alquier est autorisée à encaisser les chèques que les associations remettront avec le détail des frais occasionnés.

### Enfant de moins de trois ans à l'école

M<sup>me</sup> Alquier a reçu une demande d'un parent d'élève qui souhaite scolariser son enfant à la rentrée des vacances d'hiver. Cet enfant aura trois ans au mois d'août prochain. Le conseil municipal ne donne pas son accord.

### Amas de ferraille

M. Plé signale qu'il est désagréable pour les habitants et les riverains que des terrains soit encombrés d'amas de ferraille, de vieux véhicules ou autres dépôts, ce qui peut être parfois polluant et très désagréable visuellement. Nous ne savons pas dans quelles mesures et à partir de quels critères il est possible d'intervenir. Après débat, il est décidé de prendre une consultation auprès d'un avocat spécialisé dans cette matière.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Alain MAURIANGE (pouvoir donné à M. TRÉGLOS), Bruno ARGENTIN (pouvoir donné à M. LEHALLEUR), Marie-Claire POEZEVARA (pouvoir donné à Mme. OLDRA), Valérie TANTON, Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Christian LORDI.

### Compte-rendu du conseil du 24 février 2011

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Validation du choix du bureau d'études > Plan Local d'Urbanisme

Après avoir analysé les différents dossiers présentés, la commission d'ouverture des plis a sélectionné les trois premiers candidats classés afin d'organiser une audition qui a eu lieu le 11 mars dernier. La commission qui a examiné ces trois offres était composée de la commission d'ouverture des plis et de deux membres de la commission d'urbanisme.

Les trois candidats qui ont été auditionnés sont Conseil et Environnement, Habitat et Développement, Eurotop.

A l'issue des trois auditions, le Cabinet EUROTOP a été choisi à quatre voix pour et une voix pour Habitat et Développement.

Les critères de choix ont été :

- d'une part le tableau des notes attribuées lors de l'ouverture des plis
- d'autre part, la méthodologie et les moyens humains mis à disposition.

Sur ces points le Cabinet Eurotop a été jugé le plus performant. La fourchette de prix des offres présentées se situe entre 24 571,82 et 30 350,99 TTC.

Après avoir entendu ces différentes précisions, le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> Alquier à signer le marché avec EUROTOP dont le montant de la prestation s'élève à 25 474,80 €TTC (sauf M. Moreau qui s'abstient).

### Plan Local d'Urbanisme > Demande de subvention

Pour faire face à cette dépense, et conformément à l'établissement du budget, le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour l'élaboration de ce document, comme cela avait d'ailleurs été évoqué lors d'un précédent conseil, à savoir :

- une subvention d'État au travers de la Dotation Générale de Décentralisation
- une subvention auprès du Conseil Général, qui est attribuée à hauteur de 20 % des dépenses.

Pour solliciter cette dernière subvention, il convient de monter un dossier avec le coût du prestataire chargé d'élaborer notre P.L.U..

Les frais d'insertion dans les annonces légales, la prestation du commissaire enquêteur (estimé à 3 000 €), le coût de la reprographie des dossiers seront également à évaluer pour définir l'assiette globale des dépenses sur laquelle sera défini le pourcentage de la subvention.

M<sup>me</sup> Alquier est chargée de monter le dossier de financement de façon à solliciter cette subvention.

### Offre d'achat > Terrain rue de Falaise

M<sup>me</sup> Alquier présente l'offre d'achat qui a été faite et dont le montant s'élève à 57 000 €TTC.

Elle rappelle que la vente de ce terrain était prévue de façon à ce que la commune ait les finances pour acheter un terrain (actuellement situé en emplacement réservé) qui se situe en face de celui que nous vendons et qui est destiné à avoir un emplacement pour des manifestations publiques (fête foraine, foire à tout...) et un terrain de foot.

Il est actuellement cultivé par un exploitant et celui-ci devrait être prochainement à la vente. Cependant il se trouve que la commune n'est pas acquéreur prioritaire puisque ce terrain est situé en zone agricole et non pas en zone urbanisable.

La commune garde par contre la possibilité d'engager une procédure d'expulsion si elle a ultérieurement un projet élaboré.

De ce fait l'enveloppe budgétaire de la vente de ce terrain ne sera pas destinée dans l'immédiat à ce projet. M<sup>me</sup> Alquier précise que, dans ce cas, il peut être d'avantage judicieux de garder cette réserve foncière.

M. Lordi précise qu'il est tout à fait possible de monter un projet dès maintenant.

D'ailleurs, les conseillers conviennent que cette offre d'achat est trop basse, par rapport au prix de vente initialement proposé.

D'autre part, compte tenu des précédents arguments, M<sup>me</sup> Alquier demande aux conseillers s'ils souhaitent encore vendre ce terrain dans l'immédiat. Il est donc procédé au vote :

### Compétences actuelles du Conseil Général :

Action sociale :

- Aide aux personnes âgées, handicapées
- Aide à l'enfance et à la famille
- Aide à l'emploi et l'insertion
- Lutte contre les exclusions

Gestion des transports : lignes régulières et transports scolaires

Gestion des routes départementales, Créations de voies vertes

Aide aux territoires :

- Soutien aux contrats de Pays
- Sauvegarde espaces naturels
- Protection de la ressource en eau
- Lutte contre les inondations

Logement : Développement de l'offre de logement social

Aide aux entreprises

Gestion des collèges, attribution de bourses scolaires

Aide à l'apprentissage de la conduite

Sport : aide aux clubs sportifs, aux projets communaux

Actions culturelles

Conservation du patrimoine

Gestion des archives départementales

• Pour la vente du terrain > MM. Lordi, Moreau, Tréglos, Auloy, Chomienne.

• Contre > M<sup>mes</sup> Poezevara, Oldra, Devouge-Boyer et M. Mauriange.

• Absentions : M<sup>me</sup> Alquier et M. Lehalleur, n'ayant pas la possibilité d'acheter le terrain ils pensent qu'il est préférable de garder le terrain de la commune en réserve foncière.

Compte tenu du nombre de voix contre et des abstentions, il est pour l'instant décidé d'abandonner ce projet.

### ■ QUESTIONS DIVERSES

#### Agrandissement de la boucherie

M. Regnault sollicite l'autorisation de la commune pour pouvoir agrandir son laboratoire d'une surface de 15 m<sup>2</sup> en prolongement de celui-ci, à l'arrière du magasin. Le Conseil Municipal en donne son accord.

Par contre, il est décidé de voir avec lui pour que l'emplacement des containers poubelle soit changé de place.

#### Date du prochain conseil municipal

Celui qui était destiné à l'établissement du budget était prévu pour le 23 mars. N'ayant actuellement pas connaissance de tous les montants qui doivent notamment nous être transmis par les services fiscaux, il est décidé de reporter cette réunion au mardi 26 avril (et non pas le 19 avril, comme l'avait proposé M<sup>me</sup> la perceptrice). Comme elle ne pourra pas être présente à la date de notre choix, M<sup>me</sup> le Maire et la secrétaire de mairie se rendront à la perception afin de présenter le projet de budget qui sera établi par la commission des finances.

#### Repas des aînés

D'un commun accord, de façon à pouvoir retenir une date fixe tous les ans (sans être tributaire des élections éventuelles), il est décidé que cette manifestation aura lieu dorénavant tous les ans le premier dimanche d'octobre. En 2012, la date de ce repas est donc fixée au 7 octobre.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Blandine OLDRA (pouvoir donné à M<sup>me</sup> POEZEVARA), Bruno ARGENTIN, Philippe PLÉ, Emmanuelle LEBLANC, Valérie TANTON.

**Secrétaire de séance :** Gérard MOREAU.

SUDOKU'S 19 par Sudoku Infini® Mindscape®

MOTS CROISÉS 47 par Annie Devouge-Boyer

① Facile 9 min.

6					3	7		1
8			6	2				
		4	8	9	1			
			3	7	2	6	1	
		1			4			2
5		2		6	8	3		9
				8	9	4		
	4	6						
	8		4	3				2

② Normal 12 min.

		1	9	8		6		
				7	6	1		4
3					2		7	
	1			3				2
5	8			6			1	9
		6				7		
	9	2	1	5				7
	3			4				6
8				2	9			

③ Difficile 18 min.

		6	8	1		3		
	3			6				1
						7		
	2		7		9		4	
	8							
7					1	5		
4							7	
		1						3
			2	4	3			

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2			■						
3							■		
4						■			
5					■				
6		■						■	
7				■					
8	■							■	
9			■						■
10				■					
11					■				
12		■							
13			■					■	

**HORizontalement :** 1. Héros de Rabelais. - 2. Empruntée par l'automobiliste - Mouette. - 3. Magnétite. - Symbole de l'Argon. - 4. Chance populaire. - Depuis Kant, le moi. - 5. Me rendrai. - Fleurs jaunes ou roses. - 6. Protège du soleil. - 7. Tsigane. - Vit en solitaire. - 8. Grange. - 9. Avant midi. - Do. - À moitié. - 10. À moi. - Se croisent sur le pré. - 11. Eus le courage. - Ne vois-tu rien venir ? - 12. Eus tendance à se répéter. - 13. Serpente dans nos prés. - Positifs ou négatifs.

**VERTICALEMENT :** A. Souvenir du 1. horizontal. - Massif de l'Atlas saharien. - B. Conducteur d'entétés. - Arbres en voie de disparition. - C. Odeur putride. - Devant le Prince. - D. Roche cristalline. - Douzième chez les Grecs. - Singe d'Amérique du Sud. - E. Le premier né. - Spécialité de l'ORL. - En bas de la portée. - F. On y surfe. - Colères anciennes. - Fait la roue. - G. Pour un ami. - Ceux du jour sont relatés par la presse. - H. Qui a beaucoup servi. - Sur la Saale. - I. Le dirigeable en est un. - Île du Finistère.

SOLUTIONS JEUX 52

MOTS FLÉCHÉS 27

	B	S	I	D	M	C	A							
M	I	S	T	I	G	R	I	O	R	O	N	G	E	
	B	I	O	C	L	I	M	A	T	I	Q	U	E	S
A	L	E	R	I	O	N		N	I	D		M	E	T
	I	C	E		O	C	T	A	V	E		E	S	
V	O	L		E		A	R	M	E	S		R		M
	P	E	N	T	A	G	O	N	E		L	O	T	O
O	H		O	E	D	E	M	E		B	E	L	L	E
	I	U	T		M	P	S	E	U	D	O		L	
I	L		I	M	I	T	E	E		G		G	E	L
	E		C	A	S	E	R		I	L	L	I	C	O
A	S	I	E		E	R	A	B	L	E		E	O	N



## ADMINISTRATIF

### Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI  
87, Grande rue 27940 PORT-MORT  
tél./fax : 02 32 52 61 46  
courriel : mairie@port-mort.com  
Internet : www.port-mort.com  
• Horaires d'ouverture :  
Lundi : 18h00 - 19h00  
Mercredi : 10h00 - 12h00  
Jeudi : 16h00 - 20h00  
Samedi : 09h00 - 12h00

### Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS  
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57  
courriel : contact@cc-andelys.fr  
Internet : www.cc-andelys.fr  
• Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

## ARTISANS

### Aménagements-rénovation-pose de Placo\*

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations  
22, rue de Seine  
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

### Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 22 98 • fax : 02 32 52 87 54  
mob. : 06 83 12 32 92  
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

### Maçonnerie-Couverture

Patrick PIORKOWSKI • 6, rue Haguerite  
tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71

### Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 61 57

### Peinture-Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande rue  
tél. : 02 32 52 62 15

### Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAUDI) • 7, rue de Pressagny  
tél. : 02 32 52 89 56 • fax : 02 32 21 00 53  
mob. : 06 10 89 17 67  
courriel : sarl-gmc@orange.fr

### Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue  
tél. : 02 32 52 63 30

### Portails automatiques

M.Mansouri Cimes Ascenseurs  
26, rue de Pressagny  
mob. : 06 72 69 14 91

### Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

### Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine  
**NOUVEAU** tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

## ASSOCIATIONS

### Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75  
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

### Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

### Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71  
courriel : contact@alpm.fr  
Internet : www.alpm.fr

### Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86  
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

### Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

### Comité des Fêtes

Daniel CIEUX • 79, Grande rue  
tél. : 02 32 52 62 15 • mob. : 06 60 39 54 17  
courriel : president-cfpm@orange.fr

### Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)  
mob. : 06 12 43 27 55

## COMMERCE

### Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT  
83, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 50  
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : fermeture à 19h00  
Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Lundi

### Boulangerie-Pâtisserie

La Baguette Magique  
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue  
tél. : 02 32 52 38 40  
du Mardi au Vendredi : 6h30-13h30 • 15h30-20h00  
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00  
Dimanche : 7h30-13h00  
Fermé le Lundi

### Café-Tabac-Presses-LOTO-Point POSTE

Café de la Mairie  
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue  
tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00  
Samedi : 8h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00

### Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

### Pizzaïolo ambulant [Le JEUDI à partir de 17h30]

J'LOO PIZZA • Parking de l'école  
mob. : 06 12 69 41 43

## ÉQUITATION

### Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil  
tél. : 02 32 52 21 10  
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr  
Internet : www.godignon.com

## INDUSTRIE

### Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue  
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60  
courriel : allangum@allandetrobert.fr  
Internet : www.allandetrobert.fr

## MÉDICAL

### Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER  
tél. : 02 32 52 58 72  
Cabinet : 81, Grande rue  
• Lundi au Vendredi - sans rendez-vous :  
7h30 - 8h00 • 18h00 - 18h30  
Journée : sur rendez-vous  
• Week end - sur rendez-vous uniquement.

## RESTAURANT

### L'Auberge des Pêcheurs (\*\*\* Michelin\*)

Olivier et Stéphanie BICOT  
122, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr  
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

## SERVICES

### Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque  
tél. : 02 32 53 47 10

### Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage  
tél. : 02 32 52 63 76

### Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV  
mob. : 06 23 45 03 44

### Courses & Transports urgents (marchandises)

Thierry DERLON • 95, Grande rue  
tél./fax : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 88 47 02 36  
courriel : thierry.derlon@orange.fr

### Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue  
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

### Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.  
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

### Graphiste

Valérie TANTON  
courriel : jonas11@wanadoo.fr

### Internet - Développement de sites

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf  
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28  
courriel : aclerfeuille@pixelograpy.com  
Internet : www.pixelograpy.com

### NOUVEAU Locations meublées Paris, Port-Mort

Françoise Champagne • 3 rue de la Vieille Tour  
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11

courriel : francoise.champagne@orange.fr

Internet : [www.location-paris-normandie.com](http://www.location-paris-normandie.com)

### Location touristique (agrée *cléVacances*)

Odette COLOMBINI • 6, rue des Ormetteaux  
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

### Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue  
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

courriel : ederlon@assistadom.com

Internet : www.assistadom.com

### Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue  
tél. : 02 32 77 28 88 • fax : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

### Vente de produits d'entretien écologiques

Lyne LUCAS *EBIOLA* • 13, rue des Loges  
tél. : 02 32 53 34 66 • mob. : 06 84 86 34 69

courriel : lyne.lucas@ebiola.com

Internet : www.ebiola.com

## URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion

des victimes de l'alcoolisme :

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

## UTILES

Agence France Télécom : 1014

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869

DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3 rue de l'étang : 02 32 53 26 35

HIVER du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Lundi au Samedi 09h00-12h00 • 14h00-17h00

ÉTÉ du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Lundi au Samedi 08h30-12h00 • 13h30-18h00



## Comment paraître dans l'annuaire «A votre service» ?

### Conditions *sine qua non* :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

### Pour toutes modifications :

- En faire la demande auprès du secrétariat de mairie,
- ou auprès du vice-président du comité consultatif communication :

Alain Clerfeuille  
02 32 77 47 30

journal@port-mort.com